



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonds forestier national

Question écrite n° 4562

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du Fonds forestier national qui inquiète vivement plusieurs syndicats de propriétaires forestiers. En effet, ce Fonds traverse à l'heure actuelle la plus grave crise depuis sa création en 1946, qui met en péril non seulement la gestion des forêts, mais aussi l'emploi en milieu rural. D'une recette issue de la taxe forestière, versée par les industries d'aval, ainsi que du remboursement des prêts, d'un montant de 600 MF, le budget de ce compte spécial du trésor est passé, à la suite d'une réforme souhaitée depuis 1986 par la commission des communautés, à des rentrées d'environ 380 MF par an depuis 1991. La réforme de la taxe forestière entrée en application depuis le 1er janvier 1991 et la crise actuelle de la filière bois ont donc provoqué un véritable effondrement du Fonds forestier national, ce qui a conduit au blocage des crédits de paiement. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre en vue de régler les situations les plus difficiles, ainsi que ses intentions pour assurer la pérennité de ce Fonds et, ainsi, le financement de la forêt française.

Texte de la réponse

Le prélèvement et la répartition de la taxe unique sur les produits forestiers (TUPF) qui alimentait le Fonds forestier national ont fait l'objet de critiques de la part de la Commission des communautés européennes. Le fonds a donc dû subir une réforme, appliquée à partir du 1er janvier 1991, qui a, en particulier, supprimé la déductibilité de la taxe, ce qui a obligé à diminuer le taux de base de celle-ci, mais en l'appliquant à un nombre plus grand d'activités, notamment vers le secteur rural. Cette nouvelle forme de taxation a notamment eu comme conséquence de multiplier par dix le nombre d'assujettis ; celui-ci est passé de 5 000 scieries à 50 000 entreprises de tailles petites, moyennes ou grosses, avec ce que cela implique comme temps nécessaire à la mise en œuvre et à la pleine efficacité du dispositif. Par ailleurs, ces nouvelles dispositions sont intervenues à une période de crise dans le secteur du bois et les difficultés économiques, qui perdurent, pèsent toujours sur les recettes du fonds. Le constat est que les recettes ont été très inférieures aux prévisions et que la situation du FFN s'est rapidement et substantiellement dégradée. Le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie actuellement à rechercher les solutions les plus adaptées à son rétablissement, car le Fonds forestier national est un instrument essentiel de la politique forestière. Des avancées concrètes ont déjà eu lieu et d'autres viendront. L'effort qui vient d'être engagé par le Gouvernement en faveur des mesures de soutien à l'économie, en particulier les mesures en faveur du logement, est un élément qui doit contribuer, dans une certaine mesure, au redressement souhaité.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4562

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2277

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3059